

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

N° DoP 4

1. Code d'identification unique du type de produit :

Papier peint vinyle compact sur papier ou sur support intissé d'un revêtement > 150 g/m²

2. Utilisation :

Aménagement de surfaces type murs et plafonds avec du papier peint et des frises

3. Fabricant :

A.S. Création Tapeten AG, Südstr. 47, D-51645 Gummersbach

4. Mandataire : ne s'applique pas au papier peint

5. Système d'évaluation et de vérification de la déclaration de performance : **Système 3**

6. Norme harmonisée :

DIN EN 15102:2007 + A1 : 2011

Conformément à l'EN 13501-1, la résistance au feu du papier peint est vérifiée par l'organisme notifié LNE, RUE Gaston Boissier 1, F-75724 Paris Cedex. (numéro d'identification : 0071)

Conformément à l'EN 12149:1997, la présence de formaldéhydes, de métaux lourds et de chlorure de vinyle (VCM) est régulièrement contrôlée par l'institut Fraunhofer WKI de Braunschweig. (numéro d'identification : 0765)

7. Performance déclarée

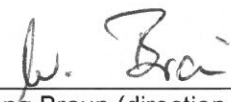
Principales caractéristiques	Performance	Spécification technique harmonisée
Résistance au feu	C-s2,d0	EN 13501-1
Formaldéhyde	Validé (< 120 mg/kg)	EN 12149:1997
Dépôt d'autres matières dangereuses :		
Antimoine	Validé (pas de limite maximum)	EN 12149:1997
Arsenic	Validé (< 25 mg/kg)	
Baryum	Validé (< 500 mg/kg)	
Cadmium	Validé (< 25 mg/kg)	
Chrome	Validé (< 60 mg/kg)	
Plomb	Validé (< 90 mg/kg)	
Mercure	Validé (< 20 mg/kg)	
Sélénium	Validé (< 165 mg/kg)	
Chlorure de vinyle (VCM)	Validé (< 0,2 mg/kg)	EN 12149:1997
Absorption sonore	Pas de performance établie	

Isolation thermique	Pas de performance établie	
---------------------	----------------------------	--

La performance du précédent produit correspond aux performances déclarées. Conformément au décret (EU) N° 305/2011, seul le fabricant précédemment cité est responsable de l'établissement de la déclaration de performance.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par :

Gummersbach, le 15/06/2018


 Wolfgang Braun (direction de la gestion qualité)

Autres informations :

Contrôle qualité RAL GZ-479		RAL GZ-479
Émissions VOC (directives françaises)		ISO 16000
Émissions VOC (directives allemandes AgBB)	Z- 159-10.40	ISO 16000